ENGAGEMENT PANIER DE LEGUMES

Sur 6 mois (du 13 novembre 2018 au 14 mai 2019)

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :
- *de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat* ***solidaire*** *entre producteurs et consommateurs,*
- *de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,*
- *de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.*

1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charge de l'agriculture biologique (AB) et certifiés Bio cohérence au prix de 11 € pour un panier hebdomadaire.

Les légumes sont produits par **Mickaël Berthelot**, à la ferme *Les jardins du châtaignier*, sur la commune de Corps-Nuds. Il produit des légumes sous serre et de plein champ et des petits fruits. Il s'engage sur une valeur moyenne du panier de 11 euros sur la saison.

2- Termes du contrat

L'AMAPien(ne) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (10 € / année civile / foyer). Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien(ne) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat. Pour chaque contrat, un ou plusieurs chèques seront établis à l'ordre de **«Mickaël BERTHELOT»**.

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois.

Vous vous engagez à venir chercher vos 24 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi au CERCLE PAUL BERT, 3 rue Rapatel à RENNES, entre 18h30 à 19h30

En cas d'indisponibilité, l'AMAPien doit s'arranger avec un proche ou un autre AMAPien (contact possible par le biais d'AMAPopote). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à l'épicerie solidaire Ty Blosne, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

13/11 – 20/11 – 27/11 – 4/12 – 11/12 – 18/12 – ~~25/12~~ – ~~01/01~~ – 8/01 – 15/01 – 22/01 – 29/01 – 5/02 – ~~12/02~~ – 19/02 – 26/02 – 5/03 – 12/03 – 19/03 – 26/03 – 2/04 – 9/04 – 16/04 – 23/04 – 30/04 – 7/05 – 14/05

l'Amapien(ne) s'engage à assurer sa présence lors de 2 distributions sur la période, la moitié du temps à chaque distribution. (voir planning lors de l'inscription) :

Dates et heures retenues : **le ..... à partir de 18 h 30 ou 19 h**
le ..... à partir de 18 h 30 ou 19 h

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Le Producteur :	**L'AMAPien(ne) :**	**Je souhaite:**
Mickaël Berthelot Fait le ……/……/……. Signature	M…… … …… Fait le ……/……/……. Signature (1) :	☐ 1 panier *264* € à l'ordre de M Berthelot ☐ 2 paniers 528 € à l'ordre de M Berthelot

(1) **La signature de ce contrat engage l'AMAPien à respecter le règlement intérieur d'AMAPopote (Cf. site web** Contacts distribution Amapopote : **contact@amapopote.fr)**